

Jean-Pierre EMERIC

Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



LE POINT SUR...

LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME Point n°4

L'état initial de l'environnement

La phase de diagnostic préalable la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) comporte un volet environnemental, appelé « état initial de l'environnement ».

Cet état des lieux traite notamment des thèmes suivants :

- Milieu physique (climat, relief, géologie, paysages, occupation des sols, ...)
- Milieu naturel et biodiversité
- Gestion des ressources
- Pollutions, déchets, nuisances
- Risques naturels et technologiques

Paysage et identité

La Commune de La Crau couvre une superficie de 3 787 hectares. Plaines, collines et vallons marquent et compartimentent le territoire où coulent deux cours d'eau principaux : le Gapeau et le Réal Martin (affluent en rive gauche du Gapeau). Dans la plaine alluviale du Gapeau, un maillage hydrographique dense composé de ruisseaux, dont le plus important est l'Eygoutier et de canaux, notamment le Béal, permettent son irrigation.

La ruralité du paysage communal et ses espaces naturels offrent au territoire sa qualité de vie. Historiquement, l'agriculture occupe une place importante dans la vie et l'économie locale. Aujourd'hui, elle se démarque par ses performances qualitatives et l'extension des terroirs classés AOC. Sa perte de vitesse, soulignée par la baisse constatée de la superficie agricole utile, est conjoncturelle et menacée par une pression foncière difficile à endiguer.

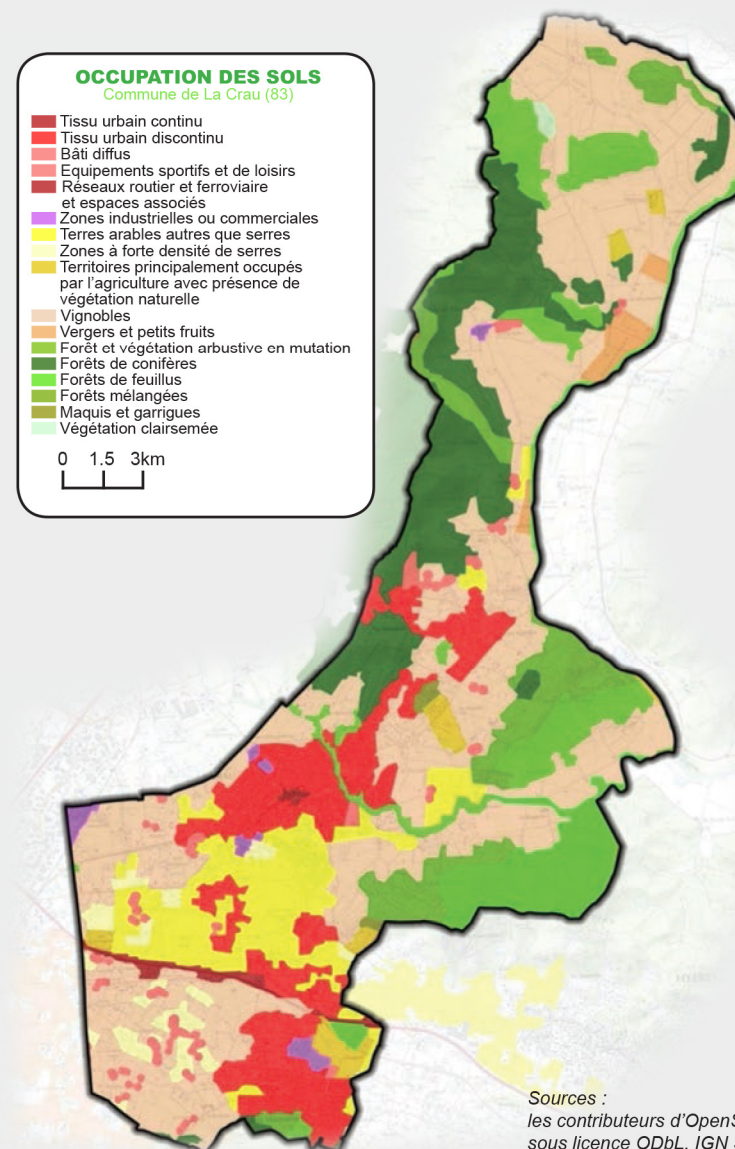
Deux pôles urbains se distinguent :

- o Le village, pôle urbain central ;
- o La Moutonne, pôle urbain périphérique.

Le patrimoine local est riche :

- o Patrimoine architectural (maisons de village traditionnelles à La Crau et à La Moutonne, hameaux, châteaux et bastides des domaines agricoles actuels et passés, distillerie du Fenouillet ou actuelle coopérative « La Travailleuse »).
- o Patrimoine archéologique important.
- o Patrimoine religieux (églises et chapelles, oratoires, chemin de Croix du pensionnat Saint Joseph de la Navarre).

- o Patrimoine hydraulique, notamment lié au canal Jean Natte et au Gapeau.
- o Patrimoine horticole (caves et exploitations).
- o Patrimoine naturel et paysager (mosaïque de milieux forestiers, agricoles et humides, parcs et jardins, majestueuses haies de platanes, roselière au quartier de la Mayonnnette, ...).



Sources :
les contributeurs d'OpenStreetMap
sous licence ODbL, IGN SCAN25,
CRIGE PACA 2006.
Réalisation : Agence MTDA, Mars 2017

Biodiversité et continuités écologiques : trame verte et bleue

Les écosystèmes présents sur le territoire sont à l'origine de nombreux services pour l'homme (économiques, sociaux, culturels...), qu'il convient de pérenniser pour les générations actuelles et futures. Ils sont complétés par la biodiversité dite ordinaire des zones habitées, celle que côtoient quotidiennement les habitants de la commune.

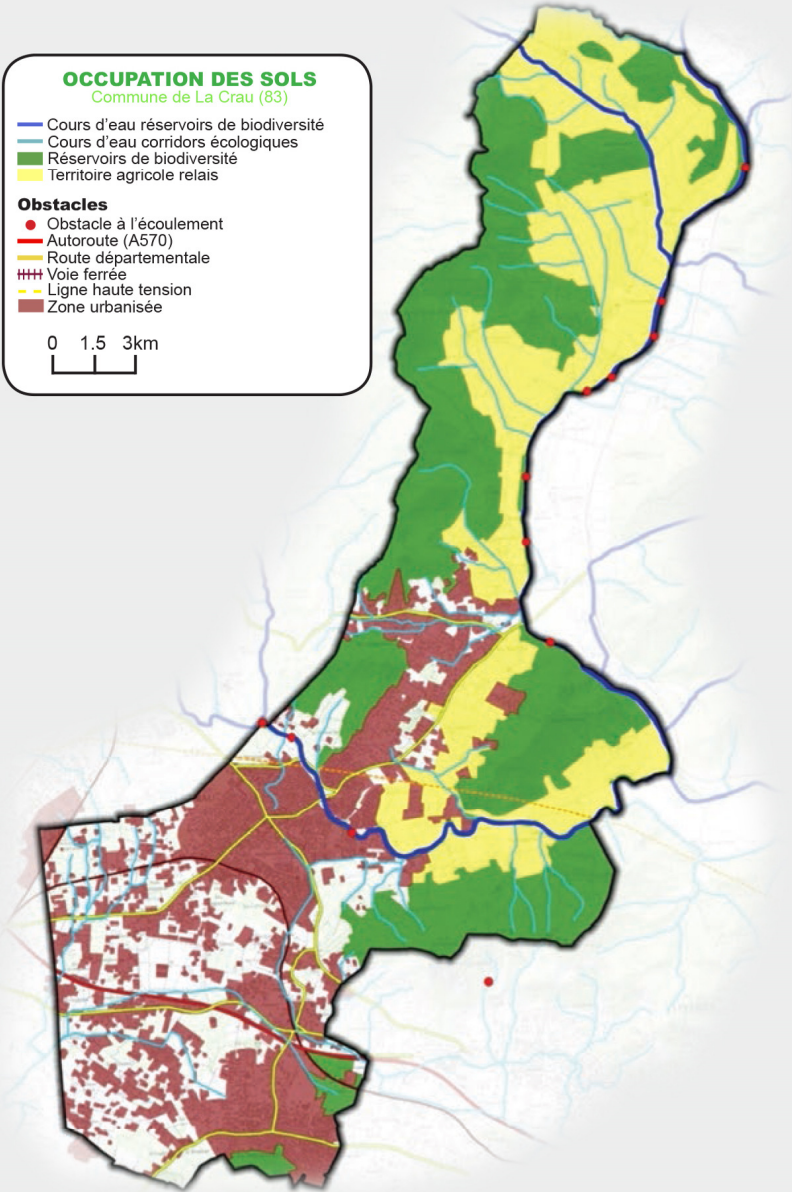
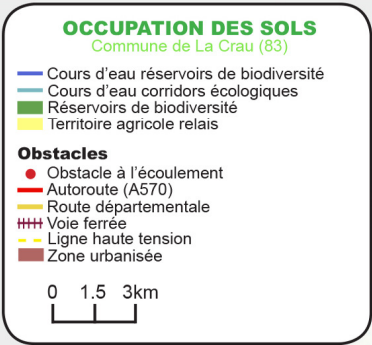
La Crau est concernée par des périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel :

Type de périmètre	Dénomination - Identifiant
PROTECTIONS CONTRACTUELLES	
Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation	La Plaine et le Massif des Maures - FR9301622
Plan National d'Actions	Tortue d'Hermann, zones de sensibilité « très faible » et « moyenne à faible »
INVENTAIRES PATRIMONIAUX	
ZNIEFF terrestre de type II	Maurettes - le Fenouillet - le Mont-Redon - 930012493
	L'Estagnol - 930020272
	Ripisylves et agrosystèmes de Sauvebonne et de Réal Martin - 930020277
AUTRES MESURES DE PROTECTION	
Espaces Naturels Sensibles	Jardin de l'Europe - (Parc du Béal)

La trame verte et bleue est constituée de deux composantes, une composante « verte » associée aux milieux naturels terrestres et une composante « bleue » associée aux milieux aquatiques et humides. A l'intérieur de ces composantes, se distinguent :

- Les réservoirs de biodiversité ou zones nodales ou « cœurs de nature » : zones vitales où les individus des espèces animales et végétales réalisent la plupart de leur cycle (reproduction, alimentation, repos, etc.). Ces zones peuvent éventuellement être éloignées les unes des autres pour certaines espèces.
- Les corridors qui relient les réservoirs : cheminements, liaisons naturelles ou artificielles qui permettent aux plantes et aux animaux de se déplacer d'un réservoir de biodiversité à l'autre et qui favorisent la connectivité du paysage (exemple : dispersion d'une espèce, recherche de nouveaux territoires, de nouveaux partenaires, ...).

Les cours d'eau de la composante bleue sont souvent assimilés à la fois à des réservoirs et des corridors. Les réservoirs et les corridors forment ensemble les continuités écologiques, c'est-à-dire un réseau écologique cohérent.



Sources :
les contributeurs d'OpenStreetMap sous
licence ODbL, IGN SCAN25, Agence MTDA,
SCoT PM
Réalisation : Agence MTDA, Janvier 2017

Vers un projet de territoire soucieux de la trame verte et bleue

L'article L151-5 du Code de l'Urbanisme prévoit que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU définisse les orientations générales des politiques de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Une meilleure prise en compte des milieux naturels et agricoles dans l'aménagement du territoire participera au maintien de la biodiversité et des paysages et, par voie de conséquence, à la pérennisation des services rendus par la nature à l'homme (comme la lutte contre le réchauffement climatique ou encore la prévention des inondations).

Divers textes de loi nationaux encadrent cette prise en compte. Parmi ces textes, citons en particulier :

- Les lois issues du Grenelle de l'environnement. Elles sont notamment à l'origine de la notion de « trame verte et bleue » reliant les espaces naturels.
- La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi « ALUR », ayant renforcé les obligations de lutte contre l'étalement urbain.
- Le plan biodiversité, publié le 4 juillet 2018, ayant fixé des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.
- Et bientôt, la loi en projet « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

Rappel concertation publique liée à la révision du PLU :

Les habitants sont invités à faire parvenir leurs requêtes par l'un des moyens à leur disposition. Comme annoncé le mois dernier, une page internet dédiée est désormais accessible depuis l'accueil du site internet de la ville (rubrique « L'actualité ») et également depuis la page de consultation du PLU.

Lien direct vers cette nouvelle page :
http://www.villedelacrau.fr/la_ville_PLU_revision.html